



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 04.05.2021

Numéro de publication: HR02-1005168958

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation BLACK PEARL HOLDING (BPH) SA, Fribourg, nouveau Froideville

BLACK PEARL HOLDING (BPH) SA
Route de Pré Camuz 1
1055 Froideville

Jusqu'ici

BLACK PEARL HOLDING (BPH) SA, précédemment à Fribourg, CHE-405.018.446 (FOSC du 01.05.2017, p. 0/3495105). Siège transféré à Froideville. Nouvelle adresse: Route de Pré Camuz 1, 1055 Froideville. Statuts modifiés le 20.04.2021. Nouveau but: la société a pour but dans le sens d'une holding, l'acquisition, la détention, l'administration, la gestion et la vente de participations en Suisse et à l'étranger, notamment dans le domaine de l'immobilier et de la finance. La société peut procéder à l'acquisition et à l'administration de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers, à des entreprises commerciales ou industrielles, sises en Suisse ou à l'étranger, par prise d'actions, d'obligations, de parts, détention de créances ou toute forme adéquate, prise de brevets et de marques. La société peut accorder des prêts aux actionnaires ou à des tiers, se porter caution d'emprunts souscrits par les actionnaires ou des tiers, garantir ces emprunts par l'émission ou le nantissement de titres hypothécaires ou par la souscription de tout autre engagement financier, mettre ses biens en gage pour garantir toute créance. La société peut effectuer toute activité commerciale et financière, tout placement ou autre en rapport direct ou indirect avec son but ou qui soit propre à le réaliser. Elle peut traiter ces opérations pour elle-même ou pour le compte de tiers, à titre de représentant ou de mandataire ou les faire exécuter pour son compte par des tiers. La société peut créer des succursales et des filiales en Suisse et à l'étranger et participer à d'autres sociétés en Suisse et à l'étranger. Les 100 actions au porteur de CHF 1'000 sont converties et transformées en 800 actions nominatives de CHF 100, privilégiées quant au droit de vote, et 20 actions nominatives de CHF 1'000, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital-participation par décision du 20.04.2021. Pour les détails, voir les statuts. Nouvelles communications aux actionnaires: par écrit (courrier, courrier électronique ou télécopie).

Registre journalier no 8471 du 29.04.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 83, Date: 01.05.2017

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud